Conseil des droits de l’homme

31e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Nigeria**

Genève, le 6 novembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse a trois recommandations :

**Premièrement, elle recommande au Nigeria de mettre en place des mécanismes efficaces pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité, identifier les responsables et traduire ces derniers en justice.**

**Puis, la Suisse recommande au Nigeria de mettre en œuvre l’ensemble des règles de base des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) afin d’améliorer les conditions de détention et de mettre fin aux mauvais traitements infligés aux détenus.** La Suisse soutient aussi la formation du personnel de police et des prisons en matière de droits de l’homme.

**Enfin, la Suisse recommande au Nigéria d’adopter un plan d’action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l’ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme et d’établir des mécanismes pour sa mise en œuvre.**

Je vous remercie.